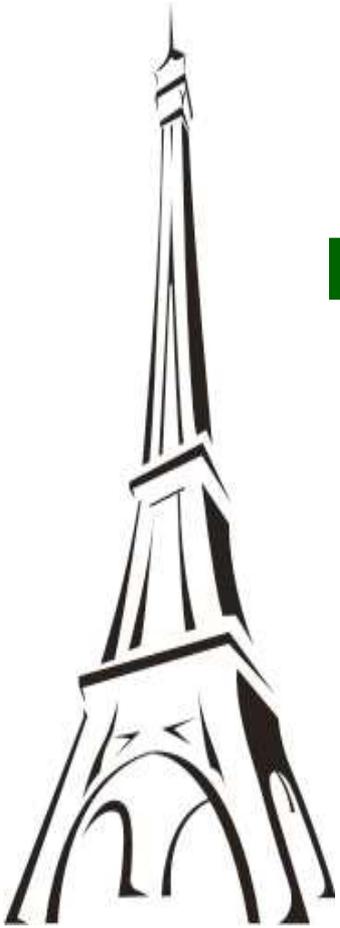


Journée
d' Hiver du
SYNPREFH

PARIS
4 février 2020



Réforme de l'internat en pharmacie hospitalière

G Grimandi

Contexte

■ Réforme du troisième cycle des études de médecine

- *Professionnalisation dès la fin de l'internat*
- *Homogénéisation des parcours par spécialité*
 - ✓ **Contenu des programmes**
 - ✓ **Organisation et validation des stages**

■ Une réflexion des enseignants et des praticiens sur le DES de pharmacie

- *Pourquoi ce DES restait isolé alors que la biologie a été intégrée*
- *Quels objectifs pour ce DES, quels contenus pour les programmes*
- *Quels projets d'internes peuvent être validés*

■ L'exercice réservé pour la pharmacie hospitalière aux seuls titulaires de ce DES

Attente de la réforme

- **Consolider le DES**
- **Renforcer le principe d'une spécialité de pharmacie hospitalière**
- **Développer une approche compétence**
 - *Prenant en compte l'ancienneté de l'interne*
- **Renforcer le rôle des UFR dans la formation**
 - *Rôle des doyens*

Présentation générale de la réforme

PARIS
4 février 2020

■ Un DES de Pharmacie hospitalière

- *Trois options précoces pour une seule spécialité et donc un diplôme unique*
- *Options*
 - ✓ Pharmacie Hospitalière Générale PHG
 - ✓ Développement et Sécurisation des Produits de Santé DSPS (ancien PIBM)
 - ✓ Option radiopharmacie RPH (remplacement à terme du DESC)
- *4 FST*
 - ✓ Pharmacologie médicale/thérapeutique; hygiène-prévention de l'infection, résistances; thérapie cellulaire, transfusion; Bio-informatique médicale

■ Une organisation régionale

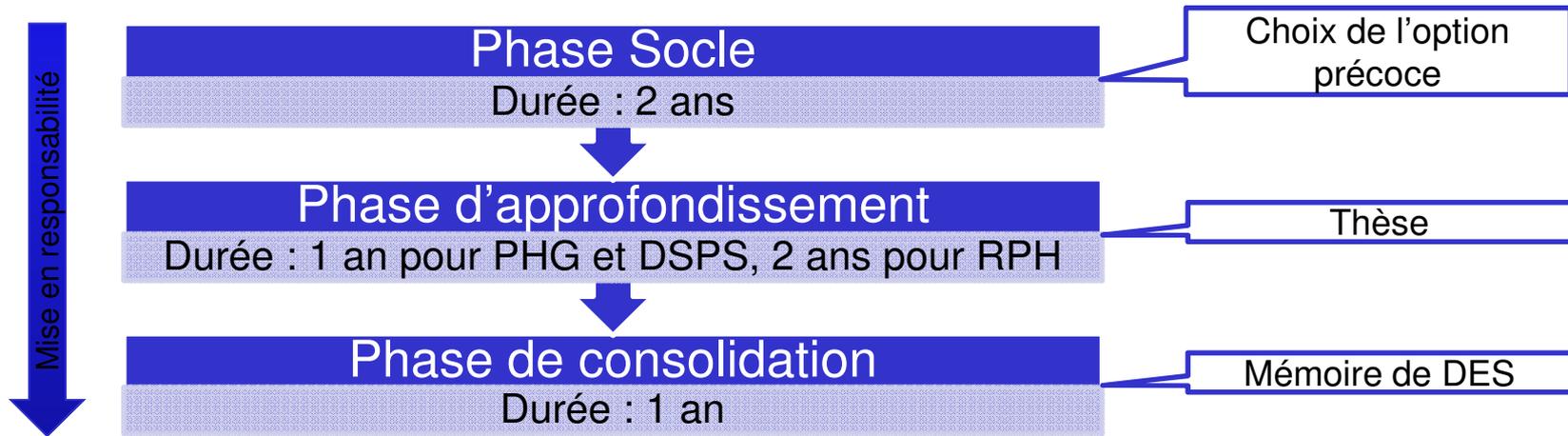
- *Une affectation des internes par subdivision*

■ Un décret et un arrêté

- *Maquette du DES annexée à l'arrêté*

Présentation générale de la réforme

PARIS
4 février 2020



■ Stages

- ***Agréments par niveaux***
 - ✓ **Phase socle, approfondissement, consolidation**
- ***Agréments par domaine pour la phase socle***
 - ✓ **Pharmacie clinique – Prise en charge thérapeutique du patient (108)**
 - ✓ **Dispositifs médicaux- Stérilisation - Hygiène hospitalière (110)**
 - ✓ **Technologies pharmaceutiques hospitalières - Contrôles (111)**
 - ✓ **Maintien des stages hors domaines (105)**
 - ✓ **Disparition du domaine Economie de santé et vigilance 109**
- ***Agréments par domaine phase approfondissement***
- ***Agréments sans domaine phase consolidation***

■ Enseignements

● *4 UE obligatoires*

- ✓ UE Pharmacie clinique – Prise en charge thérapeutique du patient
- ✓ UE Dispositifs médicaux- Stérilisation - Hygiène Hospitalière
- ✓ UE Technologies pharmaceutiques hospitalières - contrôles
- ✓ UE Assurance qualité, Gestion des risques, Evaluation des pratiques professionnelles (UE transversale)

● *Réalisées pendant la phase socle*

- ✓ 2 UE à 4 UE par semestre à ouvrir selon les possibilités
 - 4 pour synchroniser les stages et les UE
- ✓ 100 heures (présentiel et non présentiel)
- ✓ Programme national

■ Diplômes

● *Déconnection mémoire de thèse et DES*

✓ **Thèse soutenue en fin de troisième année**

- Docteur Junior
- Jury conforme au règlement de l'UFR
 - » Au minimum 1 président, 1 directeur de thèse, 1 membre du jury

✓ **Mémoire de DES soutenu à la fin de l'internat**

- Jury spécifique
 - » Deux membres sont spécialistes du domaine concerné par le mémoire
 - » Le jury élit son président
- Présentation orale suivie d'un échange avec le jury
- Rapport rédigé par le jury
- 4 membres au minimum
 - » 1 au moins enseignant d'une UFR de pharmacie, d'une discipline couverte par le DES, HDR
 - » 2 HU de la spécialité
 - » 1 Pharmacien PH

Présentation générale de la réforme

PARIS
4 février 2020

■ Les options

- **Pharmacie hospitalière générale**
 - ✓ **Cursus standard**
- **Développement et sécurisation des produits de santé**
 - ✓ **Cursus orienté vers l'acquisition d'une compétence dans une industrie des produits de santé ou en agence**
 - ✓ **Cursus adapté pour l'acquisition d'une compétence particulière en pharmacie hospitalière ou pour une carrière dans l'industrie ou en agence**
- **Radiopharmacie**
 - ✓ **Cursus qui comprend une année supplémentaire**
 - ✓ **Permet d'acquérir les compétences spécifiques à la radiopharmacie en et hors stage**

- **Réforme mise en œuvre en 2019-2020**
 - *Concerne les internes du concours 2018-2019*
 - *Concerne les internes des années précédentes qui n'auraient pas pris leurs postes*
 - *Concerne les internes qui auraient fait jouer le droit au remord sans garder le bénéfice de la première année d'internat*

- **A partir de cette année et pendant quatre ans**
 - *Un pool d'internes gérés dans une inter région*
 - *Des internes entrant dans une région affecté à un CHU et une UFR*
 - *Avec des maquettes différentes*
 - *Des commissions régionales et des commissions interrégionales*
 - ✓ **Comme pour la biologie !**
 - ✓ **Mais plus simple (peut être?)**

Suivi pédagogique de l'étudiant

PARIS
4 février 2020

- Il est institué un collège national des enseignants de la spécialité de pharmacie hospitalière
 - *Un représentant de la conférence des doyens des UFR pharmaceutiques*
 - *Un membre de chaque CNU dont les disciplines relèvent de la spécialité*
 - *Les coordonnateurs régionaux de la spécialité*
 - *Un représentant de chaque association d'enseignants de la spécialité*
 - *Un représentant de chaque société savante de la spécialité*
 - *Un représentant du service de santé des armées*
 - *Le président est élu*

Suivi pédagogique de l'étudiant

PARIS
4 février 2020

- **Missions du collège national de la spécialité**
 - *Proposer les modifications de la maquette du DES*
 - *Donne un avis sur les programmes de formation du DES*
 - *Donne des avis sur les effectifs prévisionnels d'internes à former*

■ Le coordonnateur local de la spécialité

- *Nommé par le directeur de l'UFR pharmaceutique*
- *Prépare le contrat de formation de chaque interne et veille à son respect*
- *Transmet à la commission régionale et aux directeurs généraux des CHU les avis et propositions relatives aux situations individuelles des étudiants*

Suivi pédagogique de l'étudiant

PARIS
4 février 2020

- **Commission régionale de coordination de la spécialité**
 - *Présidée par un coordonnateur régional élu par les membres de la commission*
 - *Enseignants coordonnateurs locaux de la spécialité*
 - *3 HU de la région dont 2 de la spécialité*
 - *Un représentant étudiant désigné par l'organisation représentative des étudiants*
 - *Nommés pour 5 ans par les directeurs des UFR pharmaceutiques*
- **Missions**
 - *Avis pour les directeurs d'UFR sur le déroulement des études du DES*
 - *Etablir et valider le contrat de formation avec l'étudiant et le directeur de l'UFR pharmaceutique*
 - *Assurer le respect du contrat de formation*
 - *Etablir et transmettre la liste des étudiants par option précoce*
 - *Proposer la délivrance du diplôme d'études spécialisées*

■ Contrat de formation

- *Outil d'évaluation progressive*
- *Préparé au cours de la phase socle par le coordonnateur*
- *Signé par l'étudiant*
- *Signé par le coordonnateur régional*
- *Enregistré par le directeur de l'UFR*

■ Contenu du contrat

- *Document qui s'enrichit au cours de la formation*
- *Projet professionnel de l'étudiant*
 - ✓ **Les compétences à acquérir (les connaissances les activités confiées)**
- *Précise l'option précoce*
- *FST choisie le cas échéant*
- *Le projet de thèse*

Formation en stage

- Il est institué au sein de chaque région deux commissions
 - **Commission d'évaluation des besoins de formations**
 - ✓ Vérifie que le nombre de lieux de stage et la nature des lieux est en adéquation avec le nombre d'étudiants inscrits
 - ✓ Donne un avis au directeur de l'ARS sur le nombre minimum de postes à ouvrir par semestre
 - **Commission qui se réunit en deux formations**
 - ✓ **Formation en vue de l'agrément**
 - Formule ses avis sur les demandes à destination du directeur de l'ARS
 - A partir du projet pédagogique
 - Le niveau d'encadrement
 - La capacité à proposer des activités adaptées au niveau d'autonomie des étudiants
 - La nature et l'importance des activités pharmaceutiques
 - ✓ **Formation en vue de la répartition des lieux de stage**

Formation en stage

**PARIS
4 février 2020**

Commission d'évaluation des besoins de formation	Commission réunie en deux formations	
	Agrément des lieux de stage	Répartition des lieux de stages
Articles 16-17	Articles 19-20	Articles 27-28
Président élu parmi les directeurs d'UFR	Président élu parmi les directeurs d'UFR	Président Directeur de l'ARS
Délibératif	Délibératif	Délibératif
Directeur(s) d'UFR	Directeur(s) d'UFR	Directeur(s) d'UFR
Directeur général de l'ARS	Directeur général de l'ARS	Le ou les directeurs généraux des CHU de la région
Le coordonnateur régional de la spécialité	Le coordonnateur régional de la spécialité	Le coordonnateur régional de la spécialité
Les coordonnateurs locaux de la spécialité	Les coordonnateurs locaux de la spécialité	Le ou les présidents de CME des CHU de la région
Le ou les présidents de CME des CHU de la région	Le ou les directeurs généraux des CHU de la région	1 président de CME des CH de la région
1 représentant étudiant par CHU (au moins 2)	Trois enseignants titulaires proposés par les directeurs d'UFR	Trois enseignants titulaires proposés par les directeurs d'UFR
	Deux PH de la région	1 président de CME d'ETS privé à but non lucratif de la région
	1 représentant étudiant par CHU (au moins 2)	1 pharmacien gérant d'une PUI
		1 représentant étudiant par CHU (au moins 2)
		1 directeur d'un CH de la région
		1 directeur d'un ETS de la région
Invité	Invité	Invité
Le ou les directeurs généraux des CHU	1 directeur d'un CH de la région	
1 directeur d'un CH de la région	Le ou les présidents de CME des CHU de la région	
1 représentant de la section de l'ordre	1 président de CME des CH de la région	
	1 représentant de la section de l'ordre	
	Les coordonnateurs locaux	
	Les pilotes des FST	
	1 représentant des ETS privés	
Vérifier que le nombre de lieux de stage et leur nature est en adéquation avec le nombre d'étudiants inscrits dans les différentes phases de la spécialité, dans les options et les FST au regard du bon déroulement de la maquette.	Propose au directeur de l'ARS les agréments ou renouvellements d'agréments	Formule chaque semestre des propositions de lieux de stages agréés
Donner un avis au directeur de l'ARS sur le nombre minimum de postes à ouvrir chaque semestre pour chaque phase	Proposition par phase de formation, options précoces, FST	Liste agréée par le directeur de l'ARS

Agréments des stages

- **Les agréments existants restent valables**
 - *Pour les internes ayant commencé leur cursus*
 - *Pour l'année 2019-2020 pour les internes entrant en phase socle*
 - ✓ Déterminer les services susceptibles de répondre aux exigences de la phase socle
 - ✓ Les contacter pour expliquer la réforme (rôle des coordonnateurs locaux)
- **Préparation de la campagne d'agrément**
 - *Expliquer la réforme*
 - *Expliquer les différences entre les niveaux 1 à 3*
 - *Auditer les services*
- **Préparer les contrats**

Formation en stage

- **Le choix des stages est organisé par le directeur de l'ARS**
 - *Par phase de formation*
 - *Les postes proposés au choix des étudiants de la phase socle et non pourvus peuvent être proposés au choix des autres phases*
- **Choix des stages de la phase socle**
 - *Par ancienneté et rang de classement*
- **Choix des stages de la phase d'approfondissement**
 - *Par option précoce, par ancienneté, par rang de classement*
 - *Possibilité d'affectation hors procédure pour des raisons de maquette*
 - *Deux stages peuvent être réalisés hors région*

Formation en stage

■ Choix des stages de la phase de consolidation

- *Les étudiants établissent par ordre de préférence une liste de vœux*
- *Liste comprend 20% des postes avec un minimum de 4 vœux*
- *Les responsables de lieux de stages classent par ordre de préférence les étudiants les ayant sélectionnés*
- *Possibilité d'un second tour pour les étudiants non affectés*
- *Possibilité de réaliser un stage hors région d'affectation*
- *Possibilité d'affecter un étudiant à un stage*
- *Un stage réalisé peut être validé pour une FST en fonction de la maquette de formation*

■ Stages à l'étranger

- *De 1 à 2 stages peuvent être réalisés*
- *Ils sont validant mais ils doivent respecter les exigences du DES*

■ Il existe des stages libres (hors domaines) mais dépendants du projet professionnel

Formation universitaire

- **Trois UE obligatoires correspondant aux domaines de la pharmacie hospitalière**
- **Une UE transversale**
- **Déclinaison en compétences à acquérir**
 - *Miroir des compétences à acquérir en stage*
 - *Lien avec les agréments*

Evaluation et validation

■ Evaluation et Validation du stage

- *L'étudiant remplit chaque semestre une grille d'évaluation de la qualité de son stage*
 - ✓ **Aspect pédagogique**
 - ✓ **Conditions de travail et d'exercice**
 - ✓ **Transmise**
 - **Coordonnateur local**
 - **Coordonnateur régional**
 - **Directeur de l'UFR pharmaceutique**
- *Stage validé par le directeur de l'UFR après avis du responsable du stage et de la commission régionale représentée par le coordonnateur*

Evaluation et validation

■ Validation de la phase

- *Evaluation de chaque phase selon les prérequis de la maquette*

Phase socle:

Analyse des autoévaluations

Validation des UE

Validation des trois stages obligatoires et du stage libre

Phase approfondissement:

Toutes options: soutenance de la thèse, analyse des autoévaluations, validation des stages

Option RP: validation des UE spécifiques

Phase consolidation

Validation des stages

Soutenance du mémoire

Evaluation et validation

■ Validation de la phase

- *Non validation d'une phase interdit l'accès à la phase suivante*
- *Non validation d'une phase*
 - ✓ Prolongation de la phase d'un semestre dans un lieu agréé choisi par la commission régionale
 - ✓ Réorientation de l'étudiant
- *Non validation décidée par le doyen de l'UFR de pharmacie*
 - ✓ Informe le directeur du CHU
 - ✓ Le directeur de l'ARS

■ Délivrance des diplôme

- *Soutenance de la thèse permet une inscription conditionnelle au conseil de l'ordre*
- *Le diplôme est délivré en précisant l'option précoce, la FST le cas échéant*

Enseignements des autres phases

PARIS
4 février 2020

- **Dépendent du projet professionnel de l'interne**
 - *UE complémentaires organisées localement ou en central*
 - *DU, ...*
 - *Masters (en prenant en compte la disponibilité de l'étudiant)*
 - *Formations locales*

Conclusion

- **Préparer les contrats et les documents d'évaluation**
- **Du travail pour lancer cette réforme**
- **Les bases existent**
- **Une belle aventure pour des internes opérationnels dans les ETS publics et privés**